

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU COMITÉ SYNDICAL  
DU 13 FÉVRIER 2025 A 18H00**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE GOFF Francis.

**Etaient présents** : Mme BARA Sylvie, M. BOURDEAUX Patrick, M. BOYÉ Willy, M. BUISSON Gérard, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M. DUCROCQ Jean, M. DURAND Sylvain, M. JOUIN Dominique, M. LE GOFF Francis, M. LEMAITRE Patrick, Mme LEROY Martine, M. MOREAU Christian, M. PHILIPPE Claude, Mme PLANCHON Denise, M. ROBERT Yann, M. VOISIN Arnaud, M. WILLEMOT Georges.

**Procurations** : M. JACQUES Bernard donne procuration à M. ROBERT Yann, Mme LOBSTEIN Annie donne procuration à M. WILLEMOT Georges.

**Etaient absents** : Mme BRIOT Julie, M. GOEPP Arnaud, Mme GOUSSON Adeline, Mme GUICHARD Françoise, M. LAVENANT David, M. LEMOINE Jérôme, Mme VENANT Annick.

**Etaient excusés** : M. DAZIN Francis, M. DUMERVAL Dominique, M. GUILLOCHIN Gilbert, M. RECOUSSINES Michel, M. THEVIN Damien.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme PLANCHON Denise.

La séance est ouverte par le Président du SIARNC à 18h10.

Elle débute par l'approbation du procès-verbal du Comité Syndical du jeudi 19 décembre 2024 qui est approuvé sans observation, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**ORDRE DU JOUR**

1. **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024**
  - A. **BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
  - B. **BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
  
2. **AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024**
  - A. **BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
  - B. **BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
  
3. **BUDGET PRIMITIF 2025 ASSAINISSEMENT COLLECTIF**
  
4. **BUDGET PRIMITIF 2025 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**
  
5. **POINTS DIVERS**
  - A. **PRÉSENTATION ITV (INSPECTIONS TÉLÉVISÉES)**

**ANNEXES :**

**ANNEXE N° 1 : VUE DETAILLÉE PAR CHAPITRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET DU BUDGET PRIMITIF 2025 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

**ANNEXE N° 2 : DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

**1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024**

**A- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024**

Budget assainissement collectif

**Résultats budgétaires de l'exercice**

25000 - SI ASST REGION NEAUPHLE LE C.

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 950 417,43	6 031 749,57	10 982 167,00
Titres de recette émis (b)	2 405 506,55	4 937 855,44	7 343 361,99
Réductions de titres (c)	5 170,10	12 525,18	17 695,28
Recettes nettes (d = b - c)	2 400 336,45	4 925 330,26	7 325 666,71
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 950 417,43	6 031 749,57	10 982 167,00
Mandats émis (f)	1 446 265,92	4 399 470,57	5 845 736,49
Annulations de mandats (g)	8 545,96	216 662,42	225 208,38
Depenses nettes (h = f - g)	1 437 719,96	4 182 808,15	5 620 528,11
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	962 616,49	742 522,11	1 705 138,60
(h - d) Déficit			

Budget assainissement non collectif

**Résultats budgétaires de l'exercice**

25300 - ASST NON COLLECTIF SIARNC

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	11 483,64	12 480,51	23 964,15
Titres de recette émis (b)	3 307,68	9 076,38	12 384,06
Réductions de titres (c)		163,64	163,64
Recettes nettes (d = b - c)	3 307,68	8 912,74	12 220,42
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	11 483,64	12 480,51	23 964,15
Mandats émis (f)		7 471,78	7 471,78
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		7 471,78	7 471,78
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	3 307,68	1 440,96	4 748,64
(h - d) Déficit			

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, les membres du Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE les comptes de gestion 2024 des budgets :**
  - Assainissement collectif,
  - Assainissement non collectif.

## B- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

### B-1 : Compte administratif 2024 du Budget Assainissement collectif

- o Section d'exploitation

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT 2024 = 4 182 808,15 €		
Chapitre	Désignation	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	1 565 804,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	812 499,01
65	Autres charges de gestion courante	41 508,38
66	Charges financières	301 744,91
67	Charges exceptionnelles	693,88
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	2 048,11
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 458 509,05

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 2024 = 4 925 330,26 €		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	93 568,39
70	Vente de produits finis, prestations de services,	4 342 142,72
74	Subventions d'exploitation	1 402,00
75	Autres produits de gestion courante	16 919,06
76	Produits financiers	42,84
77	Produits exceptionnels	307,45
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	340,81
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	470 606,99
	Sous total recettes réelles et d'ordre	4 925 330,26
Pour mémoire 002	Excédent de fonctionnement reporté	1 931 960,02

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2024 s'élève à + 742 522,11 €

- o Section d'investissement

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2024 = 1 437 719,96 €		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	658 017,57
20	Immobilisations incorporelles	10 328,00
21	Immobilisations corporelles	298 767,40
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	470 606,99
	Sous total Dépenses réelles et d'ordre	1 437 719,36
Pour mémoire 001	Déficit d'investissement reporté	909 132,52

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 = 2 400 336,45 €		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	917 454,00
13	Subventions d'investissement reçues	24 373,40
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 458 509,05

Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2024 s'élève à + 962 616,49 €

L'assemblée délibérante, sous la présidence de Monsieur Sylvain DURAND, 1<sup>er</sup> Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-APPROUVE le compte administratif 2024 du budget « Assainissement collectif » lequel présente les résultats suivants :

1- Section d'exploitation		2 - Section d'investissement	
BP 2024	6 031 749,57 €	BP 2024	4 950 417,43 €
Dépenses	4 182 808,15 €	Dépenses	1 437 719,96 €
Recettes	4 925 330,26 €	Recettes	2 400 336,45 €
Résultats 2024 - Excédent	<b>742 522,11 €</b>	Résultats 2024 - Excédent	<b>962 616,49 €</b>
Excédent exercice 2023	1 931 960,02 €	Déficit exercice 2023	909 132,52 €
Résultat cumulé hors RAR	<b>2 674 482,13 €</b>	Résultat cumulé hors RAR	<b>53 483,97 €</b>

Pour mémoire, les restes à réaliser de la section d'investissement sont les suivants :

Reste à réaliser	
Dépenses	1 461,20 €
Recettes	0.00 €

#### B-2 : Compte administratif 2024 du Budget d'Assainissement non collectif

- Section d'exploitation

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT 2024 =		
7 471.78 €		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	4 163,11
65	Autres charges de gestion courante	0,99
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 307,68

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 2024 =		
8 912.74 €		
Chapitre	Désignation	Montant
70	Vente de produits finis, prestations de services,	8 912,74

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2024 s'élève à + 1 440,96 €.

- Section d'investissement

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2024 =		
0.00 €		
Chapitre	Désignation	Montant
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 =		
3 307.68 €		
Chapitre	Désignation	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 307,68

Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2024 s'élève à + 3 307,68 €.

L'assemblée délibérante, sous la présidence de Monsieur Sylvain DURAND, 1<sup>er</sup> Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-**APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget « Assainissement non collectif » lequel présente les résultats suivants :

1- Section d'exploitation		2 - Section d'investissement	
<b>BP 2024</b>	12 480,51 €	<b>BP 2024</b>	11 483,64 €
<b>Dépenses</b>	7 471,78 €	<b>Dépenses</b>	0,00 €
<b>Recettes</b>	8 912,74 €	<b>Recettes</b>	3 307,68 €
<b>Résultats 2024 - Excédent</b>	<b>1 440,96 €</b>	<b>Résultats 2024 - Excédent</b>	<b>3 307,68 €</b>
<b>Excédent exercice 2023</b>	7 479,68 €	<b>Excédent exercice 2023</b>	6 615,36 €
<b>Résultat cumulé hors RAR</b>	<b>8 920,64 €</b>	<b>Résultat cumulé hors RAR</b>	<b>9 923.04 €</b>

Aucun reste à réaliser n'a été constaté.

## 2. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2025

### 2.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BP 2025		EXPLOITATION
A	RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2024	4 925 330,26 €
B	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2024	4 182 808,15 €
C	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 = (A-B)	742 522,11 €
D	EXCEDENT cumulé sur exercices précédents (article R 002 BP 2024)	1 931 960,02 €
E	RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT = (C+D)	2 674 482,13 €
		INVESTISSEMENT
F	RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2024	2 400 336,45 €
G	DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2024	1 437 719,96 €
H	RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024 = (F-G)	962 616,49 €
I	DEFICIT cumulé précédent apparaissant à l'article D 001 du BP 2024	-909 132,52 €
J	RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT = (H+I)	53 483,97 €
		RESTES A REALISER (RAR)
K	RECETTES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2024 et à inscrire en 2025	0,00 €
L	DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN RAR à la fin de l'exercice 2024 et à inscrire en 2025	1 461,20 €
M	RESULTAT D'INVESTISSEMENT EN RAR = (K-L)	-1 461,20 €

Au 31 décembre 2024 , il est constaté :

- Un excédent d'exploitation de : 742 522,11 €  
 - Un excédent reporté de : 1 931 960,02 €  
**Soit un excédent d'exploitation cumulé de 2 674 482,13 €**

- Un excédent d'investissement de : 962 616,49 €  
 - Un déficit reporté de : - 909 132,52 €  
**Soit un excédent d'investissement cumulé de 53 483,97 €**

- Aucun reste à réaliser n'a été constaté en section d'exploitation,
- Un reste à réaliser de 1 461,20 € a été constaté en dépenses d'investissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- 1- **DÉCIDE** de reporter la totalité de l'excédent d'exploitation 2024 soit **2 674 482,13 €** au compte **R002** de la section d'exploitation **du budget primitif 2025**.
- 2- **DÉCIDE** de reporter la totalité de l'excédent d'investissement 2024 soit **53 483,97 €** au compte **R001** de la section d'investissement **du budget primitif 2025**.

## 2.2 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BP 2025		EXPLOITATION
A	RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2024	8 912,74 €
B	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2024	7 471,78 €
C	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 = (A-B)</b>	<b>1 440,96 €</b>
D	<b>EXCEDENT cumulé</b> sur exercices précédents (article R 002 BP 2024+DM1)	7 479,68 €
E	<b>RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT = (C+D)</b>	<b>8 920,64 €</b>
		INVESTISSEMENT
F	RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2024	3 307,68 €
G	DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2024	0,00 €
H	<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024 = (F-G)</b>	<b>3 307,68 €</b>
I	<b>EXCEDENT cumulé</b> précédent apparaissant à l'article R 001 du BP 2024	6 615,36 €
J	<b>RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT = (H+I)</b>	<b>9 923,04 €</b>
N	<b>BESOIN DE FINANCEMENT = montant NEGATIF de (J + M)</b>	<b>0,00 €</b>
O	<b>EXCEDENT = montant POSITIF de (J + M)</b>	<b>9 923,04 €</b>

Au 31 décembre 2024 , il est constaté :

- Un excédent d'exploitation de 1 440,96 €  
 - Un excédent reporté de 7 479,68 €  
 Soit un excédent d'exploitation cumulé de 8 920,64 €

- Un excédent d'investissement de 3 307,68 €  
 - Un excédent reporté de 6 615,36 €  
 Soit un excédent d'investissement cumulé de 9 923,04 €

- Aucun reste à réaliser n'est à reporter ni en section d'exploitation, ni en section d'investissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 3- **DÉCIDE** de reporter la totalité de l'excédent d'exploitation 2024 soit **8 920,64 €** au compte **R002** de la section d'exploitation **du budget primitif 2025**.
- 4- **DÉCIDE** de reporter la totalité de l'excédent d'investissement 2024 soit **9 923,04 €** au compte **R001** de la section d'investissement **du budget primitif 2025**.

### 3. BUDGET PRIMITIF 2025 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A- SECTION D'EXPLOITATION - Estimation BP 2025 : 6 871 300,05 € équilibré en dépenses et en recettes.

- o Dépenses d'exploitation 2025

#### Chapitre 11 : Charges à caractère général

Chapitre	Désignation	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>Chap 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 028 800,00 €</b>	<b>1 565 804,81 €</b>	<b>2 054 020,00 €</b>
<b>60</b>	<b>ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>	<b>374 500,00 €</b>	<b>259 132,57 €</b>	<b>369 500,00 €</b>
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>1 556 500,00 €</b>	<b>1 231 855,62 €</b>	<b>1 545 600,00 €</b>
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>84 800,00 €</b>	<b>65 580,86 €</b>	<b>85 900,00 €</b>
<b>63</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>9 235,76 €</b>	<b>53 020,00 €</b>

**Achats et variations de stocks (60):** fournitures d'énergie, de carburant, de produits de traitement dont l'évolution des prix reste incertaine. Les prévisions de crédits pour les achats de prestations de service et de fournitures d'énergie ont été évaluées par rapport au réalisé 2024 à la hausse du fait du contexte économique.

**Services extérieurs (61) :** contrats relatifs aux prestations de service, entretien et maintenance ainsi que les assurances.

Les prévisions de dépenses pour « autres services extérieurs (62) » composées de différents frais (affranchissement, télécommunication, publications...) sont constantes par rapport au BP 2024. La légère augmentation tient compte de l'inflation et des augmentations de tarifs déjà connues : frais d'affranchissement par exemple.

Pour le chapitre « impôts et taxes (63) », l'augmentation de 40 000 € par rapport au BP 2024 s'explique par la prise en compte d'une **dépense à inscrire dans ce chapitre 63 sur le nouvel article 63716 : « reversement de la redevance performance des systèmes d'assainissement »**, pour tenir compte de la réforme des redevances des Agences de l'Eau expliquée lors du DOB.

### Chapitre 12 : Charges du personnel

Chapitre	Désignation	BP 2024	réalisé 2024	BP 2025
Chap 012	Charges de personnel et assimilés	963 958,12 €	812 499,01 €	1 040 233,80 €

Comme explicité lors du DOB, les prévisions pour 2025 prennent en compte le salaire et les charges pour la personne chargée des travaux arrivée au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ainsi que les besoins pour les recrutements actuellement en cours :

- 1 agent d'exploitation de station d'épuration pour la future reprise de l'exploitation de la station d'épuration Michel LORIEUX,
- 2 électromécaniciens.

Les prévisions tiennent compte, également, de l'augmentation annoncée des cotisations « retraite » (CNRACL)

### Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Chapitre	Désignation	BP 2024	réalisé 2024	BP 2025
Chap 65	Autres charges de gestion courante	59 450,00 €	41 508,38 €	59 100,00 €

Ce chapitre comprend :

- les indemnités et charges des élus
- Les redevances et droits pour les licences, brevet... : le renouvellement du logiciel Autocad est inscrit en 2025 (estimation 6 000 €).

Un montant de 6 000 € (articles 6533 et 6542) a été inscrit, à la demande de la trésorerie, pour couvrir les éventuelles admissions de créances en non-valeur et créances éteintes qui pourraient intervenir sur 2025.

### Chapitre 66 : Charges financières

Chap 66	charges financières	305 302,59 €	301 744,91 €	301 779,74 €
---------	---------------------	--------------	--------------	--------------

Ce chapitre comprend les intérêts d'emprunt et les écritures d'intérêts courus non échus (ICNE), il est proposé d'inscrire des crédits à hauteur de 301 779,74 €.

### Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Chapitre	Désignation	BP 2024	réalisé 2024	BP 2025
Chap 67	Charges exceptionnelles	36 000,00 €	693,88 €	76 000,00 €



Il est proposé de prévoir des crédits à hauteur de 76 000 € en augmentation par rapport à 2024, afin de couvrir notamment les intérêts moratoires demandés par SUEZ sur des factures de travaux de restructuration de la station d'épuration Michel LORIEUX.

Un montant prévisionnel de 30 000 € a également été provisionné pour les besoins de la nature 673 – « annulation de titres sur exercice antérieur » qu'il est difficile de prévoir d'une année sur l'autre.

### Chapitre 022 : Dépenses imprévues

Pour 2025, il est proposé d'inscrire des crédits à hauteur de **150 000 €** au titre des dépenses imprévues.

### Chapitre 42 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Il s'agit des dotations aux amortissements (immobilisations, subventions d'équipement, subventions d'investissement). Pour le budget 2025 le montant total du chapitre 42 est de **1 464 262,33 €**

Cette dépense de fonctionnement est contrebalancée par une recette d'investissement d'un montant équivalent.

### Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :

⇒ Autofinancement des dépenses d'investissement par les excédents réalisés en section de fonctionnement.

Son montant est calculé par la différence entre les recettes et les dépenses prévisionnelles d'exploitation pour 2025.

Il est prévu d'inscrire un montant de **1 712 569,18 €** pour 2025 (en augmentation par rapport à 2024 : 1 114 154,58 €)

Cette dépense de fonctionnement (article D023) est contrebalancée par une recette d'investissement d'un montant équivalent (que l'on retrouve à l'article R 021)

#### ○ Recettes d'exploitation 2025

### Chapitre 013 : Atténuation de charges

Sont comptabilisés, dans ce chapitre, les remboursements des organismes sociaux et assurances relatifs aux indemnités journalières versées lors des arrêts de maladie, accident du travail et temps partiel thérapeutique. Au titre de 2025, les recettes sont estimées à **7 000 €**.

### Chapitre 70 : Vente de produits finis, prestations de service

Chapitres	Articles	Désignation	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
70	70	Ventes de produits finis, prestations ...	3 536 332,00 €	4 342 142,72 €	3 716 796,80 €

Le chapitre 70 est composé des recettes suivantes :

- Redevance d'assainissement collectif, y compris à partir de 2025, contrevalueur de la redevance AESN (70611)
- Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif – PFAC (70613)
- Contributions des communes à la gestion des eaux pluviales des réseaux unitaires (7063)
- Remises de chèques de la régie de recettes et apport de boues (7068)

Les recettes prévisionnelles de la redevance d'assainissement (Article 70611) ont été augmentées de 3 % par rapport aux prévisions du budget primitif 2024, correspondant à l'augmentation des tarifs votés en décembre 2024.

En prévision de la baisse des constructions et travaux neufs annoncée, il est prévu une estimation sur 2025 de 250 00€ de recettes pour la PFAC (article 70613).

Par conséquent, il est proposé d'inscrire des crédits au chapitre 70 à hauteur de 3 716 796, 80 €.

#### Chapitre 74 : Subventions d'exploitation

Il s'agit de subventions d'exploitation. La recette est estimée à **8 520 €**, somme correspondant à la subvention AESN pour le diagnostic amont lié à la Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE).

#### Chapitres 75, 76 et 77 : Autres produits de fonctionnement

Chapitres	Articles	Désignation	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
75	75	AUTRES PRODUITS DE GEST° COURANTE	550,00 €	16 919,06 €	1 050,00 €
76	76	PRODUITS FINANCIERS	50,00 €	42,84 €	25,00 €
77	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 192,00 €	307,45 €	1 200,00 €

B- SECTION D'INVESTISSEMENT - Estimation BP 2025 : 3 954 920.08 € équilibré en dépenses et en recettes.

#### ○ Dépenses d'investissement 2025

##### Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés

Le capital des emprunts à rembourser sur l'exercice 2025 s'élève à **656 829,46 €**.

##### Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles et chapitre 21 : immobilisation corporelles

Comme développé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les prévisions de crédits se décomposent de la manière suivante :

Chapitres	Articles	Désignation	BP 2024+DM VC	Réalisé 2024	BP 2025
<b>20</b>		<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>10 328,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>
	2031	frais études	75 000,00 €	10 328,00 €	125 000,00 €
	2051	Concessions et droits assimilés	0,00 €	0,00 €	
<b>21</b>		<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 593 000,00 €</b>	<b>298 767,40 €</b>	<b>2 625 000,00 €</b>
	2111	Terrains nus	50 000,00 €	0,00 €	46 000,00 €
	21311	Bâtiments d'exploitation	550 000,00 €	136 562,34	125 000,00 €
	2151	Installations complexes spécialisées	150 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
	21532	Réseaux d'assainissement	1 260 000,00 €	46 542,10 €	1 456 000,00 €
	2154	Matériel industriel	260 000,00 €	106 740,10 €	250 000,00 €
	2157	Agencement et aménagements du matériel et outillage industriel	300 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €
	2181	Install.générales,agencement, aménagt divers	0,00 €	0,00 €	0
	2182	Véhicules	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	18 000,00 €	8 922,86 €	18 000,00 €
	2184	Mobilier	5 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
	2188	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €

### Chapitre 20 :

- article 2031 : Frais d'études =125 000 €

Mise à jour des 5 Schémas Directeurs d'Assainissement (systèmes d'assainissement de Galluis, Saint-Germain-de-la-Grange, Méré, Villiers-le-Mahieu, Montfort-l'Amaury) demandée par le service de la Police de l'Eau dans le cadre de la réglementation.

### Chapitre 21 :

-Article 2111 : Acquisition foncière = 46 000 € HT : parcelle de 6500 m<sup>2</sup> environ située à Neauphle-le-Vieux et destinée à stocker les boues digérées avant épandage.

-Article 21311 : bâtiments d'exploitation = 125 000 € : solde des travaux de la station d'épuration Michel LORIEUX.

-Article 2151 : Installations complexes spécialisées = 250 000 € : Réhabilitation du poste de relevage (PR) de la Dauberie, renouvellement et modifications hydrauliques du PR de Neauphle-le-Vieux, remplacement d'armoires électriques de PR.

-Article 21532 : réseaux d'assainissement = 1 456 000 €

➤ Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées du centre équestre à Neauphle-le-Vieux et de la rue du Vieux Château à Neauphle-le-Château. Le marché de travaux a été attribué à la société SADE.

- 1<sup>ère</sup> partie des travaux de l'allée de la pépinière à Saint-Rémy-l'Honoré pour réduire l'intrusion d'eaux claires parasites (tronçon proche de la rivière), avec une répartition des frais de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ensemble du linéaire de réseau, en lien avec les travaux sur le réseau d'eaux pluviales par la commune.
- Travaux de gainage pour une estimation de 300 000 €. Un marché devrait être lancé en 2025 pour permettre la réalisation de ces travaux.

**-Article 2154 : Matériel industriel = 250 000 €** : renouvellement des diffuseurs pour les stations d'épuration de Saint-Germain-de-la Grange et Méré, de pompes et d'agitateurs.

**-Article 2157 : Agencement et aménagements du matériel et outillage industriel = 450 000 €** pour la réalisation des travaux sur la parcelle de Neauphle-le-Vieux (terrassements, création d'une plateforme étanche permettant d'isoler plusieurs lots de boues, aménagement d'une zone d'infiltration, clôture et portail) et pour l'étanchéification de la plateforme située à Saint-Forget.

**-Article 2182 : Véhicule = 20 000 €** Remplacement, si besoin, d'un véhicule.

**-Article 2183 : Matériel informatique = 18 000 €** pour le remplacement des photocopieurs vieillissants, si besoin, et l'équipement des postes de travail des nouveaux agents en fonction des recrutements effectués.

**-Article 2184 : Mobilier = 10 000 €** destinés en partie pour le futur personnel exploitant de la station d'épuration Michel LORIEUX.

### **Chapitre 020 : Dépenses imprévues d'investissement**

Un montant de **32 048.70 €** a été inscrit en dépenses imprévues au BP 2025

#### **Restes à réaliser :**

Au 31/12/2024, les restes à réaliser de 2024 s'élèvent à **1 461,20 €**.

o Recettes d'investissement 2025

Chapitres	Articles	Désignation	BP 2024	Réalisé 2024 CA	BP 2025
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>1 114 154,58 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 712 569,18 €</b>
		Virement de la section de fonctionnement	1 114 154,58 €	0,00 €	1 712 569,18 €
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>		<b>468 628,00 €</b>	<b>24 373,40 €</b>	<b>672 000,00 €</b>
	13111	Agence de l'eau	468 628,00 €	0	672 000,00 €
	1312	Région	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	1313	Département	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	1318	ADEME	0,00 €	24 373,40 €	0,00 €
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>		<b>989 431,57 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	1641	Emprunts en euros	989 431,57 €	0,00 €	0,00 €
	1681	Autres emprunts	0	0	0

### Chapitre 13 : Subventions d'investissement

Il s'agit de :

- Solde AESN pour les travaux de restructuration de la station d'épuration Michel Lorieux pour 460 000 € .
- Subvention AESN obtenue pour les travaux de réhabilitation des réseaux rue basse à Neauphle-le-Vieux et rue du vieux château à Neauphle-le-Château pour 207 000 €
- Solde de subvention pour la maîtrise d'œuvre liée aux travaux de réhabilitation des réseaux rue basse à Neauphle-le-Vieux et rue du vieux château à Neauphle-le-Château : 5 000 €.

### Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés

Compte-tenu des résultats positifs constatés sur 2024 tant en section d'exploitation que d'investissement, il n'est pas nécessaire pour 2025 d'inscrire un emprunt prévisionnel pour équilibrer le budget primitif 2025.

### Chapitre 040 et chapitre 041 : Opérations d'ordre de transfert entre section et opérations d'ordre patrimoniale entre section

Chapitres	Articles	Désignation	BP 2024	Réalisé 2024 CA	BP 2025
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>1 460 749,28 €</b>	<b>1 458 509,05 €</b>	<b>1 464 262,33 €</b>
<b>041</b>	<b>opération d'ordre patrimoniale de la section</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>52 604,60 €</b>
	<b>TOTAL Recettes d'ordre</b>		<b>2 574 903,86 €</b>	<b>1 458 509,05 €</b>	<b>1 516 866,93 €</b>

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le vote du budget « Assainissement Collectif » 2025, en équilibre, tel que présenté ci-dessous :

**Investissement**

Dépenses : 3 953 458,88

Recettes : 3 954 920,08

**Fonctionnement**

Dépenses : 6 871 300,05

Recettes : 6 871 300,05

		Pour rappel, total budget :	
<b><u>Investissement</u></b>			
Dépenses	:	3 954 920,08	(dont 1 461,20 de RAR)
Recettes	:	3 954 920,08	(dont 0,00 de RAR)
<b><u>Fonctionnement</u></b>			
Dépenses	:	6 871 300,05	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	6 871 300,05	(dont 0,00 de RAR)

#### 4. BUDGET PRIMITIF 2024 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

C- SECTION D'EXPLOITATION - Estimation BP 2025 : 13 920.64 € équilibré en dépenses et en recettes

<b>DEPENSES EXPLOITATION</b>				
Chap	libellé	BP 2024+DM1	CA 2024	BP 2025
604	Achat étude et prestation svce	300,00 €	0,00 €	500,00 €
6063	Fournit ent. et petit équipt	300,00 €	0,00 €	300,00 €
6156	maintenance	800,00 €	806,69 €	1 052,32 €
	divers	0,00 €		
6226	honoraires	3 356,42 €	3 356,42 €	5 347,64 €
6237	publications	1 350,00 €	0,00 €	1 363,00 €
	Autres droits	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>6 106,42 €</b>	<b>4 163,11 €</b>	<b>8 562,96 €</b>
6588	Chges diverse gest° courantes	200,00 €	0,99 €	200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	200,00 €	0,99 €	200,00 €
673	titres annulés (sur ex antérieurs)	905,81 €	0,00 €	1 200,00 €
67	Charges exceptionnelles	905,81 €	0,00 €	1 200,00 €
022	Dépenses imprévues	400,00 €	0,00 €	650,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>7 612,23 €</b>	<b>4 164,10 €</b>	<b>10 612,96 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 560,60 €		0,00 €
6811	Dotation amortt immo corp.	3 307,68 €	3 307,68 €	3 307,68 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 307,68 €	3 307,68 €	3 307,68 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>4 868,28 €</b>	<b>3 307,68 €</b>	<b>3 307,68 €</b>
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
	<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>12 480,51 €</b>	<b>7 471,78 €</b>	<b>13 920,64 €</b>

RECETTES EXPLOITATION				
Chap	libellé	BP 2024+DM1	CA 2024	BP 2025
7068	Ventes de prestations de service	5 000,83 €	8 912,74 €	5 000,00 €
<b>70</b>	<b>Vente de prestations de services</b>	<b>5 000,83 €</b>	<b>8 912,74 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
	Autres		0,00 €	0,00 €
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>5 000,83 €</b>	<b>8 912,74 €</b>	<b>5 000,00 €</b>

	BP2024+DM1		
R 002 RESULTAT REPORTE ou ANTICIPE	7 479,68 €		8 920,64 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>12 480,51 €</b>	<b>8 912,74 €</b>	<b>13 920,64 €</b>

Les recettes de fonctionnement sont constituées des produits de contrôles d'assainissement non collectif.

Détermination du résultat de fonctionnement :

Résultat de SF 2024	
002	
Total R SF	8 912,74 €
Total D SF	7 471,78 €
<b>Résultat SF 2024</b>	<b>1 440,96 €</b>
002 prévisionnel 2025	
Solde exécution antérieur reporté 2024: excédent R002	7 479,68 €
Résultat SF 2024	1 440,96 €
<b>Résultat reporté sur 2025 R002</b>	<b>8 920,64 €</b>

Le solde est positif, il s'inscrit donc au niveau des recettes d'exploitation (R002).



D- SECTION D'INVESTISSEMENT - Estimation BP 2025 : 13 230,72 € équilibré en dépenses et en recettes

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Chap	libellé	BP 2024+DM1	CA 2024	BP 2025
2151	Immo corp - Installat° complexe spécialisée	10 183,64 €	0,00 €	10 930,72 €
	immo matériel de transport			
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 300,00 €	0,00 €	2 300,00 €
2184	mobilier	0,00 €		
21	Immobilisations corporelles	11 483,64 €	0,00 €	13 230,72 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>11 483,64 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 230,72 €</b>

D 001 SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
---------------------------------------	--------	--------	--------

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>11 483,64 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 230,72 €</b>
---	--------------------	---------------	--------------------

Pour 2025, il est prévu des crédits en investissement pour l'acquisition de préleveurs portatifs (10 930,72 €) et si besoin un ordinateur.

Détermination du résultat d'investissement :

Résultat SI 2024	
001	
Total Recettes SI 2024	3 307,68 €
Total D SI 2024	0,00 €
<b>Résultat SI 2024</b>	<b>3 307,68 €</b>

001 prévisionnel 2025	
Solde exécution antérieur	6 615,36 €
2024 reporté R001	
Résultat SI 2024	3 307,68 €
<b>Résultat reporté sur 2025 R001</b>	<b>9 923,04 €</b>

Le solde positif de 9 923,04 € s’inscrit donc au niveau des recettes d’investissement (R001)

RECETTES INVESTISSEMENT				
Chap	libellé	BP 2024+DM	CA 2024	BP 2025
	Autres réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 560,60 €	0,00 €	0,00 €
	Matériel de transport	2 718,50 €	2 718,50 €	2 718,50 €
	Mobilier	589,18 €	589,18 €	589,18 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 307,68 €	3 307,68 €	3 307,68 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>4 868,28 €</b>	<b>3 307,68 €</b>	<b>3 307,68 €</b>

R 001 SOLDE EXECUTION POSITIF REPORTE	6 615,36 €	0,00 €	9 923,04 €
---------------------------------------	------------	--------	------------

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>11 483,64 €</b>	<b>3 307,68 €</b>	<b>13 230,72 €</b>
---	--------------------	-------------------	--------------------

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **APPROUVE** le vote du budget « Assainissement Non Collectif » 2025, en équilibre, tel que présenté ci-dessous :

**Investissement**

Dépenses : 13 230,72

Recettes : 13 230,72

**Fonctionnement**

Dépenses : 13 920,64

Recettes : 13 920,64

**5. POINTS DIVERS**

---

**A- DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

Le Président rend compte des décisions prises depuis le dernier Comité Syndical :

- **Décision n° 2024 12 16 du 16 décembre 2024** : Attribution du marché 2024-084 pour les 3 lots du marché de services pour des missions de vérifications périodiques sur les stations d'épuration, postes de refoulement, postes haute tension, bâtiment et appareils de levage du SIARNC à **SOCOTEC EQUIPEMENTS**. Pour un montant annuel par lot se décomposant comme suit :
- Lot 1 : Vérifications périodiques des installations électriques pour 4 940.00 € HT.
  - Lot 2 : Vérifications périodiques des appareils de levage pour 5 045.00 € HT.
  - Lot 3 : Vérifications périodiques des portes et portails pour 400.00 € HT.
- **Décision N° 2025 01 29** : Signature de la convention N°2024-05529 avec le CIG de Versailles relative à la mise à disposition d'un agent pour une mission d'accompagnement liée au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Cette convention est signée pour une durée de 3 ans renouvelable 1 fois par tacite reconduction. Le tarif horaire 2024 de la prestation est fixé à 73,80 €, révisable chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CIG.

**B- PRÉSENTATION DU DOSSIER : INSPECTIONS TÉLÉVISÉES (ITV), OUTIL STRATÉGIQUE D'ÉVALUATION DES RESEAUX.**

Une présentation sur le rôle et la méthodologie de la réalisation d'ITV dans les réseaux d'assainissement est effectuée avec un temps d'échange sur l'intérêt du dispositif.

L'ITV permet de vérifier l'état des canalisations à l'aide d'une caméra introduite à l'intérieur des conduites. L'identification des problèmes, avant qu'ils ne deviennent cruciaux, limitent les interventions curatives à caractère d'urgence souvent plus coûteuses. Une inspection régulière des réseaux permet donc de programmer des maintenances préventives et les interventions curatives sur les tronçons endommagés.

Il est rappelé que, dans le cas particulier d'une demande de rétrocession d'une voirie privée, une ITV des réseaux d'eaux usées est demandée par le SIARNC pour confirmer soit le bon état des canalisations ou les travaux de remise en état dudit réseau à effectuer avant rétrocession.

**C- POINTS DIVERS :**

Monsieur le Président indique que la date du prochain bureau syndical est fixée au 4 juin 2025 et que le prochain comité est planifié le 19 juin 2025.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h05.



Le Président

Francis LE GOFF

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Francis Le Goff".

